



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
PRÉFÈTE  
DE LA SEINE-MARITIME

# LES RESIDENCES ACCUEIL DE NORMANDIE

L'HABITAT – LES RESIDENTS – LE PERSONNEL  
LE 15 DECEMBRE 2016



**DRDJSCS**  
NORMANDIE

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie





**PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE  
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME**

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion Sociale de Normandie

# Les résidences accueil de Normandie

L'habitat – les résidents – le personnel

Gérard BOUVAIS

Octobre 2018



## Préambule

La Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) des ministères sociaux élabore, tous les quatre ans, une enquête (dite enquête ES, comme Etablissements et Services) auprès de l'ensemble des structures accueillant des personnes en difficulté sociale (enfants, adolescents et adultes). Cette enquête est réalisée avec le concours des Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) et de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) d'Ile-de-France.

L'objet de cette enquête est de décrire l'activité, le personnel et le public accueilli dans l'ensemble des structures situées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer au 15 décembre de l'année. Les informations recueillies apportent les éléments nécessaires à l'analyse des dispositifs d'hébergement et de logement accompagné pour personnes en difficulté et à la mise en œuvre des politiques de lutte contre l'exclusion. La dernière enquête ES est datée du 15 décembre 2016.

Le présent document, traitant des résidences accueil, est le premier rapport d'étude publié qui exploite les données de l'enquête ES 2016 dans notre région.

*Nous remercions l'ensemble des directeurs et le personnel des établissements et services sociaux enquêtés pour leur participation et leur collaboration à la bonne marche de l'enquête sociale 2016.*



## Sommaire

<b>Présentation de l'enquête Etablissements et Services – Difficulté Sociale (ES-DS).....</b>	Page 3
Présentation et définition d'une résidence accueil.....	Page 6
Les résidences accueil normandes enquêtées en 2016.....	Page 7
Les publics accueillis dans les résidences accueil de Normandie.....	Page 8
Services et prestations proposés par les résidences normandes.....	Page 8
Activités professionnelles et insertion par l'activité économique des résidents.....	Page 9
Participation des résidents au fonctionnement des résidences accueil.....	Page 9
<b>Profils des résidents accueillis à la date du 15 décembre 2016.....</b>	Page 10
Répartition sexuée des résidents.....	Page 10
Répartition des résidents par classe d'âge.....	Page 10
Répartition des résidents par nationalité.....	Page 11
Motifs d'admission en résidence accueil.....	Page 11
Hébergement ou logement antérieur des personnes accueillies en résidence accueil.....	Page 12
Durée de la prise en charge en cours des résidents en Normandie.....	Page 13
Activités des résidents le 15 décembre 2016.....	Page 13
Revenus du travail, RSA et autres ressources des résidents.....	Page 14
Situation des résidents vis-à-vis de l'assurance maladie.....	Page 14
Demande d'hébergement en résidence accueil et Service Intégré Accueil-Orientation (SIAO).....	Page 15
<b>Les sorties de résidence accueil en 2016.....</b>	Page 16
<b>Le personnel des résidences accueil normandes en fonction le 31 décembre 2016.....</b>	Page 17
Le personnel des résidences normandes.....	Page 17
Intervention régulières de bénévoles dans les résidences normandes.....	Page 17
Le personnel des résidences accueil normandes par type de personnel.....	Page 18
Les fonctions principales exercées par le personnel des résidences accueil normandes.....	Page 19
Age moyen du personnel et répartition du personnel en fonction par classe d'âge.....	Page 20
Ancienneté du personnel en fonction dans les résidences normandes.....	Page 20
Le contrat de travail des personnels en fonction dans les résidences normandes.....	Page 20
Diplômes et fonctions principales exercées dans les résidences normandes.....	Page 21
Les conventions collectives du personnel en fonction dans les résidences accueil normandes.....	Page 22

## Table des illustrations

Tableau 1 : Les résidences accueil normandes enquêtées en 2016.....	Page 5
Carte 1 : Les résidences accueil installées en Normandie.....	Page 5
Tableau 2 : Types de logements proposés par les résidences accueil normandes.....	Page 7
Tableau 3 : Taux de remplissage des résidences au 15 décembre 2016, entrées et sorties en 2016.....	Page 7
Tableau 4 : Les publics logés en priorité au projet d'établissement des résidences accueil normandes..	Page 8
Tableau 5 : Les services et prestations proposés par les résidences accueil normandes.....	Page 8
Tableau 6 : Autres activités proposées par les résidences accueil normandes.....	Page 9
Tableau 7 : Participation des résidents au fonctionnement des résidences accueil.....	Page 9
Tableau 8 : Répartition sexuée des résidents.....	Page 10
Figure 1 : Age des personnes logées en résidence accueil par classe d'âge.....	Page 10
Tableau 9 : Répartition des résidents par département et par classe d'âge.....	Page 10
Tableau 10 : Motifs d'admission en résidence accueil.....	Page 11
Figure 2 : Les principaux motifs d'admission en résidence accueil.....	Page 11
Tableau 11 : Hébergement ou logement antérieur des résidents.....	Page 12
Figure 3 : Hébergement ou logement antérieur des résidents.....	Page 12
Figure 4 : Durée de la prise en charge en cours des résidents en Normandie.....	Page 13
Tableau 12 : Activités des résidents.....	Page 13
Tableau 13 : Revenus du travail, RSA et autres ressources des résidents.....	Page 14
Tableau 14 : Situation des résidents vis-à-vis de l'assurance maladie.....	Page 14
Tableau 15 : La demande d'hébergement est-elle passée par le SIAO ?.....	Page 15
Tableau 16 : Hébergement ou logement à la sortie de résidence accueil.....	Page 16
Tableau 17 : Le personnel en fonction le 31 décembre 2016.....	Page 17
Tableau 18 : Interventions régulières de bénévoles.....	Page 17
Tableau 19 : Nombre de personnels en fonction le 31 décembre 2016 par type de personnel.....	Page 18
Tableau 20 : Personnels (en ETP) en fonction le 31 décembre 2016 par type de personnel.....	Page 18
Tableau 21 : Nombre de personnels en fonction le 31 décembre 2016 par fonction principale exercée.	Page 19
Tableau 22 : Personnels (en ETP) en fonction le 31 décembre 2016 par fonction principale exercée.....	Page 19
Figure 5 : Répartition des personnels en fonction au 31 décembre 2016 par classe d'âge.....	Page 20
Tableau 23 : Répartition du personnel des résidences accueil par type de contrat de travail.....	Page 20
Tableau 24 : Diplôme du personnel en fonction le 31 décembre 2016 par fonction principale exercée..	Page 21
Tableau 25 : Convention collective dont relève les personnels des résidences accueil normandes.....	Page 22



## **Présentation de l'enquête Etablissements et Services - Difficulté Sociale (ES-DS)**

L'enquête ES-DS est une **enquête quadriennale** menée, au niveau de la France entière (métropole et DOM), auprès des établissements et des services intervenant en faveur des personnes en difficulté sociale (enfants et adultes).

L'enquête est pilotée, au niveau national, par le **Bureau de Lutte contre l'Exclusion** (BLEX) de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES). Au niveau régional, les services statistiques des DR(D)JSCS et de la DRIHL (pour le champ Adulte, en Ile-de-France) assurent le suivi de la collecte, une partie des échanges avec les structures enquêtées, le contrôle des questionnaires reçus et l'envoi en saisie.

Historiquement, l'enquête ES-DS couvrait deux champs distincts :

### ◆ **Les établissements qui interviennent en faveur des adultes et des familles en difficulté sociale (champ Adultes)**

- Etablissements d'accueil mère / enfant(s) (centres maternels),
- Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS),
- Autres centres d'accueil (centres non conventionnés à l'aide sociale),
- Centres Provisoires d'Hébergement (CPH),
- Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA),
- Accueil Temporaire Service de l'Asile (ATSA),
- Hébergement d'Urgence des demandeurs d'Asile (HUDA),
- Foyers de travailleurs migrants (FTM),
- Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT),
- Pensions de famille (maisons relais et résidences accueil),
- Résidences sociales (hors pensions de familles).

### ◆ **Les établissements et services de la protection de l'enfance (champ Enfants)**

- Pouponnières à caractère social,
- Foyers de l'enfance,
- Villages d'enfants,
- Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS),
- Lieux de Vie et d'Accueil (LVA),
- Centres Educatifs Renforcés (CER), Centres Educatifs Fermés (CEF), Etablissements de Placement Educatif (EPE) de la PJJ,
- Clubs et Equipes de Prévention Spécialisée,
- Services d'Action Educative à Domicile (AED) et d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO),
- Services Territoriaux Educatifs de Milieu Ouvert (STEMO) de la PJJ.

L'objectif de cette collecte régulière est de dresser un bilan de l'activité des établissements intervenant en faveur des personnes en difficulté sociale, de décrire les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que le profil des personnes qui y sont accueillies. **Le fichier de référence de l'enquête est le répertoire FINESS.**

## ***Une enquête rénovée et redéfinie en 2016***

**Pour la première fois**, les champs « Adultes » et « Enfants » ont été déconnectés en 2016. L'enquête a été lancée **uniquement sur le champ « Adultes » fin 2016**, puis sur le champ « Enfants » fin 2017.

L'enquête concernant les établissements des cinq départements normands a été gérée à partir du siège de la DRDJSCS, à Rouen, et il s'agissait d'une première !

**Pour la première fois également**, la collecte des données a été **dématérialisée** en 2016 à l'aide du Système de Production d'Enquêtes par Internet (SPEI).

## **Repérage des structures à enquêter**

### ◆ **Pour les structures qui relèvent du champ du répertoire FINESS**

Le repérage des structures à enquêter s'effectue à partir d'une extraction du répertoire FINESS. Cette liste d'établissements est ensuite transmise aux DDCS(PP) pour validation. Après concertation et mises à jour éventuelles, une dernière extraction du répertoire FINESS permet à la DREES de constituer le fichier de lancement de l'enquête.

### ◆ **Pour les structures qui ne relèvent pas du champ du répertoire FINESS**

La DRDJSCS collecte auprès des DDCS(PP) la liste des organismes qui participent aux dispositifs d'accueil d'urgence et d'accueil temporaire des demandeurs d'asile (HUDA – ATSA).

## **Les grandes dates de l'enquête ES 2016**

**Au cours du premier semestre 2016**, un comité de pilotage de l'enquête composé d'administrations centrales (DGCS, DHUP), de têtes de réseaux associatifs (FNARS, UNAF0), de services statistiques (DREES, INSEE) et de services déconcentrés (DR(D)JSCS, DRIHL) a été réuni pour redéfinir le champ de l'enquête et pour finaliser les questionnaires.

**En juin / juillet 2016**, la DRDJSCS, en réutilisant les fichiers HUDA et ATSA préalablement transmis par les DDCS(PP) dans le cadre du Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile (SRADA), a constitué le fichier de gestion des établissements qui ne sont pas enregistrés dans le répertoire FINESS.

**Pendant l'été 2016**, des extractions du répertoire FINESS ont été transmises aux DDCS(PP) afin de valider le champ « Adultes » de l'enquête.

**Fin novembre 2016**, la DREES a procédé à l'extraction définitive du fichier de lancement de l'enquête.

**Entre le 15 janvier et fin mai 2017**, les établissements du champ « Adultes » ont saisi les informations demandées sur SPEI. Les établissements hébergeant des personnes sur des **places d'urgence** ont décrit **les personnes hébergées la nuit du 21 au 22 février 2017** (Enquête « une nuit donnée »)

**Entre juin et septembre 2017**, la DRDJSCS a procédé aux contrôles qualité des questionnaires reçus.

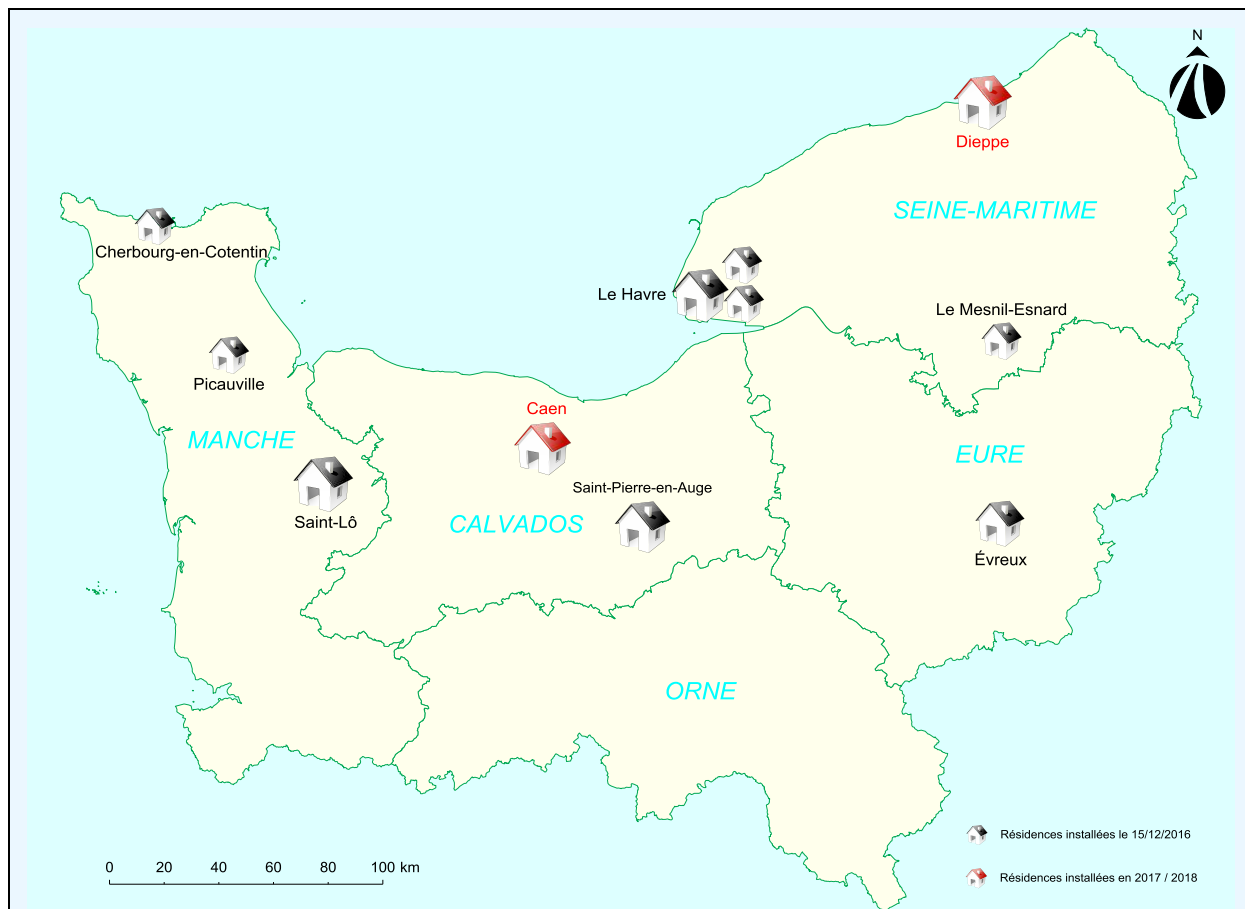
**En septembre 2018**, la DREES a transmis à la DRDJSCS la base régionale définitive de l'enquête ES 2016. L'exploitation et l'analyse des données transmises ont permis la réalisation de la présente étude.

**Tableau 1 : Les résidences accueil normandes enquêtées en 2016.**

N° FINESS	Etablissement	Départ.	Commune	Nombre de places installées
140022765	Résidence accueil ASS VIE ET PARTAGE	14	ST-PIERRE-EN-AUGE	19
270020498	Résidence accueil ASS LA RONCE	27	EVREUX	15
500021183	Résidence accueil FONDATION DU BON SAUVEUR MANCHE	50	PICAUVILLE	10
500022892	Résidence accueil FONDATION DU BON SAUVEUR MANCHE	50	CHERBOURG EN COTENTIN	10
500021365	Résidence accueil CCAS	50	SAINT-LÔ	22
760028506 (1)	Résidence accueil ASS COTE COURS	76	LE HAVRE	10
760032326 (1)	Résidence accueil ASS COTE COURS & UNAFAM	76	LE HAVRE	20
760034736 (1)	Résidence accueil ASS COTE COURS	76	LE HAVRE	10
760032045	Résidence accueil ASS VIVRE ENSEMBLE	76	LE MESNIL-ESNARD	10
Nombre de places installées dans les résidences accueil normandes le 15 décembre 2016				126

Source : Répertoire FINESS – Exploitation au 1<sup>er</sup> octobre 2018

(1) L'association Côté Cours a regroupé les données de ses trois résidences du Havre sur un seul questionnaire

**Carte 1 : Les résidences accueil installées en Normandie.**

Source : Répertoire FINESS – Exploitation au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

## Présentation et définition d'une résidence accueil :

Le concept de résidence accueil, qui associe maison relais et service d'accompagnement, a été créé pour adapter les pensions de famille aux spécificités des personnes en situation de handicap psychique.

- L'obligation de diversité de population, applicable aux résidents des maisons relais n'est pas applicable dans le cas des résidences accueil qui sont des structures spécialisées handicap psychique et qui n'accueillent que des personnes en situation de handicap psychique.
- Des conventions doivent être passées avec le secteur psychiatrique d'une part, et un service d'accompagnement (Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) d'autre part, afin d'assurer la continuité des soins et l'accompagnement social nécessaires aux personnes en situation de handicap psychique.

Les résidences accueil s'adressent à des personnes suffisamment stabilisées pour vivre en logement autonome mais dont la fragilité rend nécessaires une présence qui, sans être continue, apporte sécurité et convivialité, ainsi qu'un accompagnement social.

**Mission** : C'est une formule de maison relais dédiée aux personnes souffrant d'un handicap psychique qui prévoit un partenariat formalisé avec des équipes de soins et d'accompagnement social et médico-social adapté. Le projet social s'articule autour d'un triptyque : présence d'un hôte (maitre de maison), accompagnement social et accompagnement sanitaire.

**Statut** : Modalité particulière de résidence sociale qui s'inscrit dans une logique d'habitat durable.

**Agrément** : Agrément préfectoral suite à la réunion d'un comité régional conjoint DRDJSCS/DREAL chargé d'examiner les projets d'ouverture de résidences accueil.

**Public accueilli** : Personnes handicapées psychiques stabilisées, sans critère d'âge, au faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale et suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dès lors qu'un accompagnement et des soins sont garantis en tant que de besoin.

**Durée de séjour** : Accueil sans limitation de durée.

**Forme d'habitat** : Structure de taille réduite, comportant entre 10 et 25 logements autonomes alliant logements privatifs et espaces collectifs.

**Mode de fonctionnement** : Présence d'un hôte (maitre de maison) ou d'un couple d'hôtes, en journée, ayant une qualification ou une expérience dans le secteur social et de l'insertion.

**Références** : Note d'information DGAS/PIA/PHAN/2006/523 du 16 novembre 2006 relative à la mise en place de l'expérimentation des résidences accueil (cahier des charges),  
Circulaire n° 2006-13 UHC/IUH2 du 1<sup>er</sup> mars 2006 relative à la mise en œuvre de la politique du logement et à la programmation des financements aidés de l'Etat pour 2006,  
Plan de santé mentale 2005-2008, mesure n° 1.3.3,  
Comité interministériel de lutte contre les exclusions (CILE) du 12 mai 2006, mesure 7.

Source : Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté – DGAS-DGALN – septembre 2008

## Les résidences accueil normandes enquêtées en 2016

Les neuf résidences accueil implantées en Normandie, à la date du 15 décembre 2016, ont toutes répondu à l'enquête ES 2016. Le taux de réponse est donc de 100%. Ce taux de réponse nous permet d'assurer une exploitation régionale de l'enquête mais également une analyse départementale.

Les résidences accueil normandes sont de petites structures sociales, principalement associatives, qui comptent entre 10 et 22 places par résidence. La capacité installée s'élève, en Normandie, à 126 places au 15 décembre 2016. Aucune résidence accueil n'est implantée dans le département de l'Orne à la date de l'enquête ES 2016.

**Tableau 2 : Types de logements proposés par les résidences accueil normandes.**

Résidence accueil	Chambre individuelle	T1	T1' ou T1bis	T2	T3	T4 ou plus	Nombre de places
Saint-Pierre-en-Auge (14)		19					19
Evreux (27)			15				15
Saint-Lô (50)		22					22
Cherbourg-en-Cotentin (50)		10					10
Picauville (50)		10					10
Le Mesnil-Esnard (76)			10				10
Le Havre (76)	10	20		1	2	2	40
<b>Normandie</b>	<b>10</b>	<b>81</b>	<b>25</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>126</b>
Nombre de logements	<b>121</b>						

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

En Normandie, au 15 décembre 2016, les 126 places de résidence accueil sont installées au sein des 121 logements qui suivent :

- 10 chambres individuelles (10 places),
- 81 T1 (81 places),
- 25 T1' ou T1bis (25 places),
- 1 T2 (1 place),
- 2 T3 (4 places),
- 2 T4 (5 places).

A la même date, 116 personnes sont logées dans les résidences accueil implantées en Normandie. Le taux d'occupation régional des résidences s'élève à 92%. Les résidences de Saint-Pierre-en-Auge, Cherbourg-en-Cotentin et du Mesnil-Esnard présentent même un taux d'occupation de 100%. En 2016, les résidences ont accueilli trente nouveaux résidents tandis que dix neuf personnes les ont quittées.

**Tableau 3 : Taux d'occupation des résidences au 15 décembre 2016, entrées et sorties en 2016.**

Résidence accueil	Nombre de places installées	Nombre de résidents	Taux d'occupation	Entrées en 2016	Sorties en 2016
Saint-Pierre-en-Auge (14)	19	19	100,0%	2	0
Evreux (27)	15	13	86,7%	1	3
Saint-Lô (50)	22	19	86,4%	3	3
Cherbourg-en-Cotentin (50)	10	10	100,0%	10	0
Picauville (50)	10	7	70,0%	2	2
Le Mesnil-Esnard (76)	10	10	100,0%	1	0
Le Havre (76)	40	38	95,0%	11	11
<b>Normandie</b>	<b>126</b>	<b>116</b>	<b>92,0%</b>	<b>30</b>	<b>19</b>

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

## Les publics accueillis dans les résidences accueil de Normandie

Le public prioritaire de toutes les résidences accueil est composé de personnes sortant d'établissements psychiatriques ou souffrant de troubles psychiques dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi-collective et suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif dès lors qu'un accompagnement et des soins sont garantis.

**Tableau 4 : Les publics logés en priorité au projet d'établissement des résidences accueil normandes.**

Publics logés en priorité	Saint-Pierre-en-Auge	Evreux	Saint-Lô	Cherbourg-en-Cotentin	Picauville	Le Mesnil-Esnard	Le Havre
Personnes relevant de mesure judiciaires	X	X					X
Personnes auteurs de violence							X
Personnes confrontées à l'alcoolisme, aux toxicomanies ou à d'autres dépendances		X		X	X		X
Personnes sortant d'établissement psychiatrique ou souffrant de troubles psychiques	X	X	X	X	X	X	X
Personnes souffrant de pathologies lourdes et invalidantes				X	X		X
Personnes victimes de violences							X
Jeunes (moins de 25 ans)		X					X
Personnes vieillissantes		X		X			X

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

D'autres publics sont prévus au projet d'établissement des résidences accueil normandes : les toxicomanes, les personnes relevant de mesures judiciaires, les personnes souffrant de pathologies lourdes et invalidantes, plus rarement les personnes auteurs ou victimes de violence, que ces personnes soient vieillissantes ou âgées de moins de 25 ans.

## Services et prestations proposés par les résidences normandes

Toutes les résidences proposent un accompagnement à la vie sociale à travers la mise en place d'activités culturelles, sportives ou de loisirs. L'accompagnement vers ou dans le logement et l'accompagnement à la santé et aux soins sont également des prestations proposées dans quasiment toutes les résidences.

**Tableau 5 : Les services et prestations proposés par les résidences accueil normandes.**

Services et prestations	Saint-Pierre-en-Auge	Evreux	Saint-Lô	Cherbourg-en-Cotentin	Picauville	Le Mesnil-Esnard	Le Havre
Restauration collective	X					X	X
Restauration individuelle		X				X	X
Accès à l'hygiène (douches, machines à laver, etc.) y compris sans hébergement	X		X				X
Accès à des soins immédiats	X						
Domiciliation				X	X		X
Aide aux démarches administratives et juridiques	X	X				X	X
Accompagnement vers l'emploi							
Accompagnement vers ou dans le logement	X	X	X	X	X		X
Accompagnement à la santé et aux soins	X	X	X	X		X	X
Accompagnement à la parentalité	X		X				X
Accompagnement à la vie sociale (culture, loisirs, sports)	X	X	X	X	X	X	X

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

## Activités professionnelles et insertion par l'activité économique des résidents

La résidence accueil spécialisée de l'association Vie et Partage de Mittois, commune déléguée de la commune nouvelle de Saint-Pierre-en-Auge, reçoit ses 19 résidentes au sein de son Atelier d'Insertion et de Transition (AIT). L'AIT permet aux femmes accueillies une réadaptation progressive et une autonomisation dans le travail par le biais des ateliers proposés (confiserie, laboratoire de pâtisserie, cueillettes au jardin, etc.). Huit personnes, bénéficiaires du RSA Socle, sont également prises en charge par un chantier d'insertion dans le cadre d'une convention avec la DIRECCTE de Normandie et le Conseil Départemental du Calvados.

**Tableau 6 : Autres activités proposées par les résidences accueil normandes.**

Autres activités proposées aux résidents	Saint-Pierre-en-Auge	Evreux	Saint-Lô	Cherbourg-en-Cotentin	Picauville	Le Mesnil-Esnard	Le Havre
Activités professionnelles en atelier (y compris ateliers d'adaptation à la vie active)					X		
Nombre de personnes prises en charge le 15/12/2016					1		
Insertion par l'activité économique	X						
Nombre de personnes prises en charge le 15/12/2016	8						

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

La résidence accueil de la fondation du Bon Sauveur de la Manche, à Picauville, offre la possibilité à un résident de suivre des activités d'adaptation à la vie active par l'apprentissage ou le réapprentissage des règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle.

## Participation des résidents au fonctionnement des résidences accueil

Une instance de représentation et de participation des résidents existe dans toutes les résidences accueil de Normandie.

**Tableau 7 : Participation des résidents au fonctionnement des résidences accueil.**

Instance permettant la représentation des résidents	Saint-Pierre-en-Auge	Evreux	Saint-Lô	Cherbourg-en-Cotentin	Picauville	Le Mesnil-Esnard	Le Havre
Conseil de vie sociale, conseil de concertation ou équivalent	X	X	X	X	X	X	X
Comité de résidents	X			X			

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

Le **Conseil de la vie sociale** est une instance créée par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et par le décret n° 2004-287 du 25 mars 2004. Il garantit les droits des résidents et autorise leur participation au fonctionnement de l'établissement d'accueil. Il rassemble des représentants des résidents, des familles, des représentants du personnel, le directeur de l'établissement et des représentants de l'association gestionnaire.

Le **Conseil de concertation** est une instance créée par la loi du 13 juillet 2006 (loi Engagement pour le logement) et par son décret d'application n° 2007-1660 du 23 novembre 2007. Les membres du Conseil sont consultés sur l'élaboration et la modification du règlement intérieur, préalablement à la réalisation de travaux dans la résidence et plus généralement sur tout projet et organisation (dont la gestion des espaces communs) susceptibles d'avoir une incidence sur les conditions de logement et de vie des résidents. Il est composé de façon paritaire entre représentants du gestionnaire et représentants des résidents.

Le **Comité des résidents** est une instance reconnue par la loi du 24 mars 2014 (loi ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové). Il représente les résidents au sein du Conseil de concertation. Il est composé intégralement de personnes disposant d'un contrat de résident. Le décret n° 2016-300 du 14 mars 2016 relatif au Conseil de concertation et au Comité de résidents précise les modalités de fonctionnement et l'articulation de ces deux instances.

## Profils des résidents accueillis à la date du 15 décembre 2016

### I - Répartition sexuée des résidents.

Le 15 décembre 2016, 116 personnes demeurent dans les résidences accueil de Normandie. Les 69 hommes présents à cette date représentent 59,5% de l'effectif et les 47 femmes comptent pour 40,5% des résidents. La résidence implantée à Saint-Pierre-en-Auge, dans le Calvados, n'accueille que des femmes. Toutes les personnes accueillies par les résidences accueil normandes sont des personnes seules.

**Tableau 8 : Répartition sexuée des résidents le 15/12/2016 par département.**

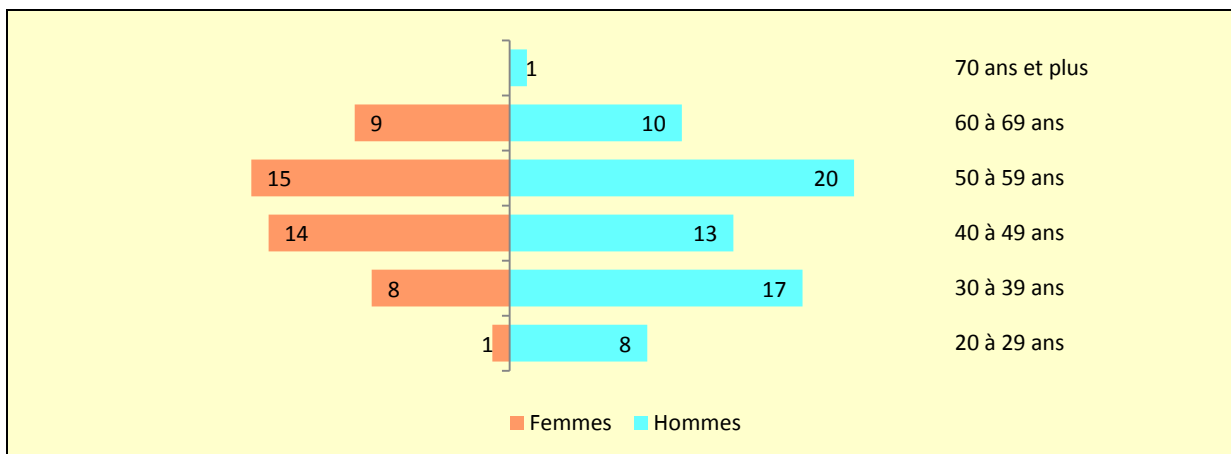
Sexe	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Femme	19	3	14	0	11	47
Homme	0	10	22	0	37	69
Ensemble	19	13	36	0	48	116
%	16,4%	11,2%	31,0%	0,0%	41,4%	100,0%

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

### II - Répartition des résidents par classe d'âge.

Au niveau régional, les hommes qui habitent en résidence accueil présentent une moyenne d'âge de 45 ans et les femmes sont, en moyenne, plus âgées de 4 ans. Les quinquagénaires sont la classe d'âge la plus nombreuse, tant chez les femmes que chez les hommes.

**Figure 1 : Age des personnes logées en résidence accueil par classe d'âge.**



Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

**Tableau 9 : Répartition des résidents par département et par classe d'âge.**

Classe d'âge	Calvados	Eure	Manche	Seine-Maritime	Normandie	%
20 à 29 ans	0	4	2	3	9	7,8%
30 à 39 ans	2	1	9	13	25	21,5%
40 à 49 ans	5	2	12	8	27	23,3%
50 à 59 ans	9	6	8	12	35	30,1%
60 à 69 ans	3	0	5	11	19	16,4%
70 ans et plus	0	0	0	1	1	0,9%
Ensemble	19	13	36	48	116	100,0%

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie



### III - Répartition des résidents par nationalité.

114 résidents sur 116 sont de nationalité française (98,2%). Les deux résidents étrangers sont originaires, pour le premier, d'un état membre de l'Union Européenne tandis que le second est doté d'une nationalité hors UE.

### IV - Motifs d'admission en résidence accueil.

Comme nous pouvions l'envisager au regard des publics prioritaires accueillis, le principal motif d'admission en résidence accueil est la sortie de service psychiatrique (51,7%). Viennent ensuite, les sorties (20,7%) d'autres institutions (hôpital, établissements pour personnes âgées, établissement pour personnes en situation de handicap, etc.) et les sorties de structures d'hébergement (10,3%).

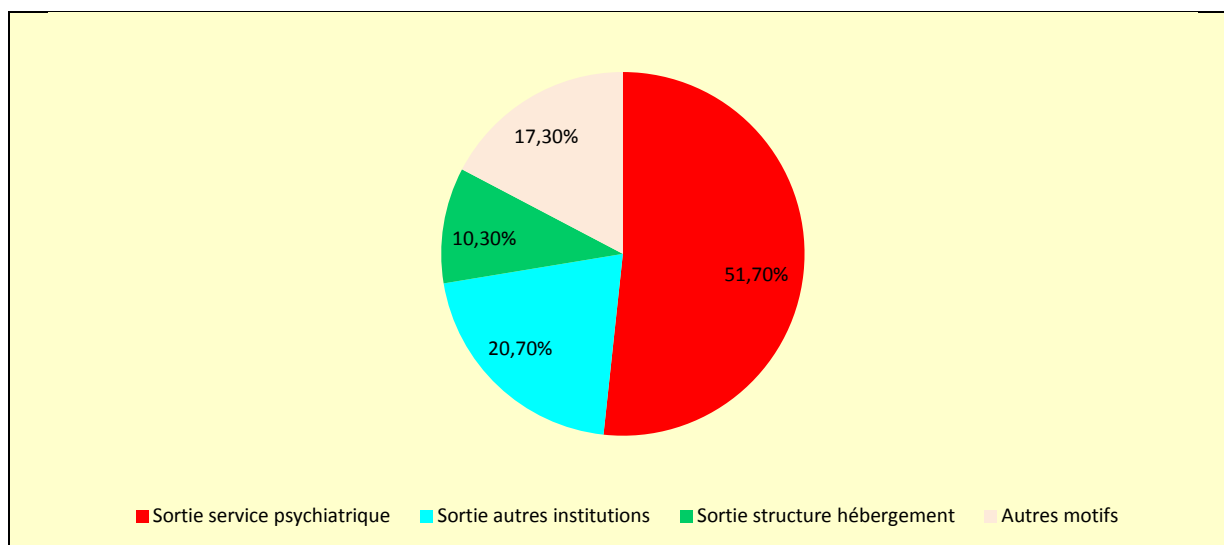
**Tableau 10 : Motifs d'admission en résidence accueil.**

Principal motif d'admission	Calvados	Eure	Manche	Seine-Maritime	Normandie	%
Sortir de la rue						
Sortie de structure d'hébergement		2	9	1	12	10,3%
Sortie de service psychiatrique		5	12	43	60	51,7%
Sortie de prison			1		1	0,9%
Sortie d'autres institutions (1)	19	3	2		24	20,7%
Perte de logement (2)			3	1	4	3,4%
Logement en surpeuplement						
Logement insalubre			4		4	3,4%
Violence conjugale						
Rupture conjugale						
Rupture familiale			2	3	5	4,3%
Travail, études, formation, emploi						
Arrivée sur le territoire français						
Autre (hébergement de fortune, etc.)		3	2		5	4,3%
Motif inconnu			1		1	0,9%
Ensemble	19	13	36	48	116	100,0%

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

- (1) Hôpital, établissement pour personnes âgées, handicapées, protection de l'enfance.  
 (2) Expulsion, vente, rupture de bail.

**Figure 2 : Les principaux motifs d'admission en résidence accueil.**



Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

## V - Hébergement ou logement antérieur des personnes accueillies en résidence accueil.

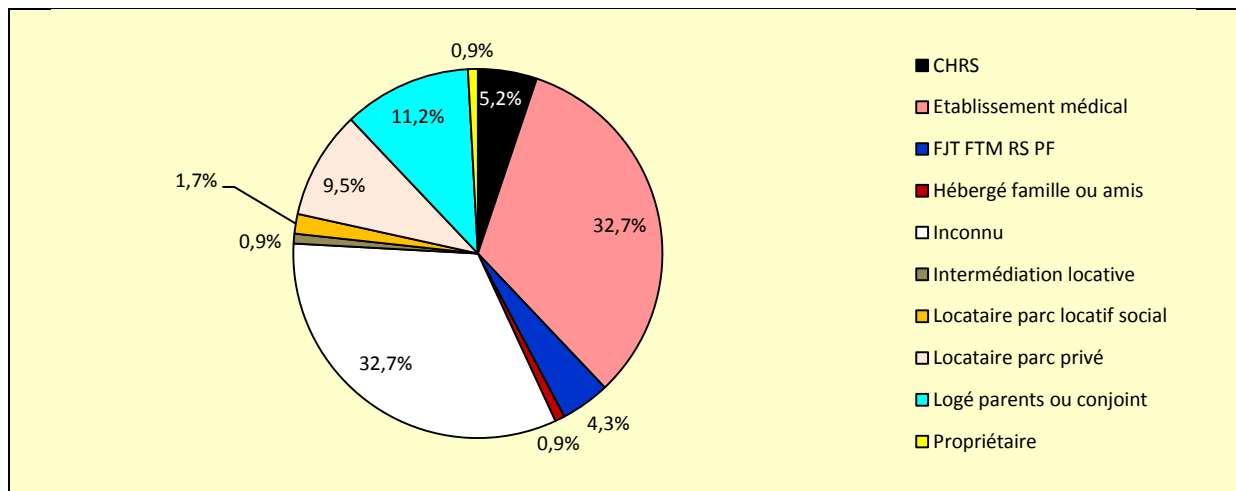
Les personnes accueillies en résidence accueil ont souvent connu des parcours résidentiels multiples et divers. Pour environ la moitié des résidents (48,7%), lorsque le dernier hébergement ou logement est connu<sup>(2)</sup>, il s'agit d'un établissement médical (hôpital psychiatrique) ce qui est cohérent avec la variable précédente concernant les motifs d'admission. Les autres résidents proviennent du secteur du logement ordinaire (35,9% des situations connues) et des secteurs de l'hébergement social (7,7% des situations connues) et du logement adapté (7,7% des situations connues).

**Tableau 11 : Hébergement ou logement antérieur des résidents.**

Hébergement ou logement antérieur des résidents	Calvados	Eure	Manche	Seine-Maritime	Normandie	%
<b>LOGEMENT ORDINAIRE</b>						
Accédant à la propriété ou propriétaire				1	1	0,9%
Locataire d'un logement locatif social			2		2	1,7%
Locataire d'un logement du parc privé		2	8	1	11	9,5%
Hébergé ou logé au domicile des parents ou du conjoint	3	2	3	5	13	11,2%
Hébergé dans la famille, chez des amis			1		1	0,9%
<b>HEBERGEMENT SOCIAL, LOGEMENT ADAPTE</b>						
Locataire en intermédiation locative			1		1	0,9%
En FJT, FTM, résidence sociale, pension de famille			5		5	4,3%
Locataire d'un logement conventionné ALT						
Hébergé en CADA, ATSA						
En hébergement social (CHRS)		3	2	1	6	5,2%
En CHU, HUDA, chambre d'hôtel						
<b>INSTITUTION</b>						
Etablissement médical (hôpital, psychiatrie) ou médico-social	16	6	14	2	38	32,7%
Etablissement pénitentiaire						
EHPA ou EHPAD						
Etablissement protection de l'enfance ou assistant familial						
<b>AUTRES</b>						
A l'hôtel à ses frais						
En hébergement de fortune (baraque, squat) ou hébergement mobile (caravane)						
Inconnu				38	38	32,7%
<b>Ensemble</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>36</b>	<b>48</b>	<b>116</b>	<b>100,0%</b>

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

**Figure 3 : Hébergement ou logement antérieur des résidents.**



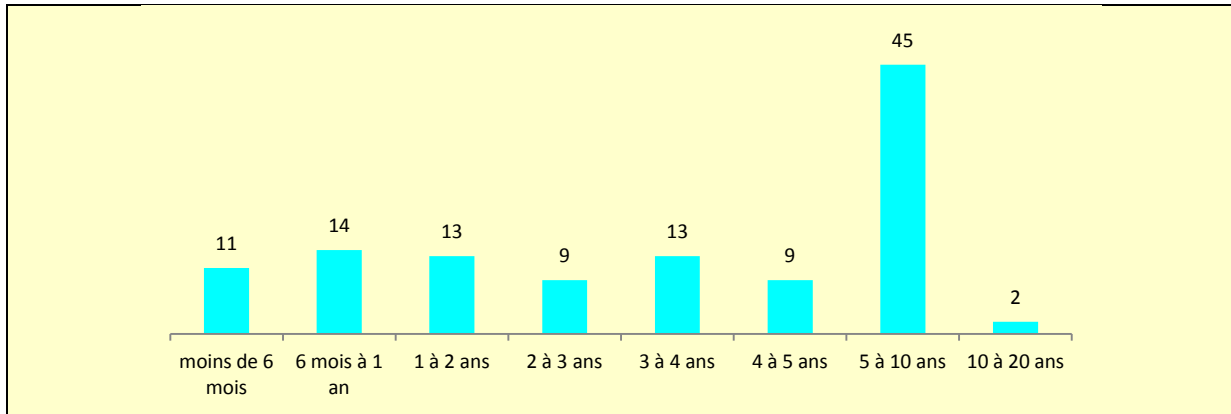
Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

(2) Nous ne connaissons pas le type de logement ou d'hébergement, avant l'admission en résidence accueil, des 38 résidents havrais.

## VI – Durée de la prise en charge en cours des résidents en Normandie.

En Normandie, au 15 décembre 2016, la durée de séjour moyenne en cours dans les résidences accueil est d'environ quatre ans. 45 résidents (39% des 116 résidents) présentent une durée d'accueil comprise entre cinq et dix ans. Ces durées de prise en charge longues sont liées au principe d'accueil sans limitation de durée propre aux pensions de famille.

**Figure 4 : Durée de la prise en charge en cours des résidents en Normandie**



Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

## VII – Activités des résidents le 15 décembre 2016.

Le 15 décembre 2016, parmi les 80 résidents dont l'activité est connue, 7 personnes (8,8%) ont une activité professionnelle ou d'insertion et 73 (91,2%) sont sans activité professionnelle. La quasi totalité de ces derniers sont soit dans l'impossibilité médicale d'exercer une activité professionnelle soit classés dans la catégorie des inactifs âgés de 16 ans ou plus. Aucune résidente vivant dans l'établissement de Saint-Pierre-en-Auge, dans le Calvados, n'est en situation d'activité professionnelle ou d'insertion.

**Tableau 12 : Activités des résidents.**

Activités	Calvados	Eure	Manche	Seine-Maritime	Normandie	%
<b>EN ACTIVITE PROFESSIONNELLE OU D'INSERTION</b>						
Travail à son compte						
Salarié en CDI		2			2	1,7%
Salarié en CDD						
Salarié en alternance						
Salarié en contrat aidé (CUI-CIE, CUI-CAE)				2	2	1,7%
En activité d'insertion par l'activité éco			1		1	0,9%
En activité d'adaptation à la vie active		1	1		2	1,7%
<b>SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE</b>						
En stage de formation		1			1	0,9%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi		1			1	0,9%
Chômeur non inscrit à Pôle Emploi						
Retraité			1		1	0,9%
Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle	18	7	17	11	53	45,6%
Autres inactifs de 16 ans ou plus			16		16	13,8%
Etudiant		1			1	0,9%
<b>ACTIVITE INCONNUE</b>	1			35	36	31,0%
Ensemble	19	13	36	48	116	100,0%

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

## VIII – Revenus du travail, RSA et autres ressources des résidents.

Le 15 décembre 2016, sept résidents perçoivent un revenu du travail et aucun le revenu de solidarité active ou la prime d'activité. Les personnes qui vivent en résidence accueil ne disposent que de ressources très limitées issues essentiellement de l'allocation aux adultes handicapés (96,6%).

**Tableau 13 : Revenus du travail, RSA et autres ressources des résidents**

Revenus, RSA et autres ressources	Calvados	Eure	Manche	Seine-Maritime	Normandie	%
<b>EXISTENCE D'UN REVENU DU TRAVAIL</b>						
Oui		3	2	2	7	6,0%
Non	19	10	34	11	74	63,8%
Inconnu				35	35	30,2%
Ensemble	19	13	36	48	116	100,0%
<b>PERCEPTION DU RSA OU DE LA PRIME D'ACTIVITE</b>						
Oui					0	
Non	19	13	36	10	78	67,2%
Inconnu				38	38	32,8%
Ensemble	19	13	36	48	116	100,0%
<b>PRINCIPALES AUTRES RESSOURCES</b>						
Allocation chômage, ASS, AER-R, ATA, ADA			1		1	0,85
Retraite, ASV, ASPA, AV			1		1	0,85
AAH, rente AT, pension d'invalidité ou ASI	18	13	34	47	112	96,6%
Prestations familiales	1				1	0,85
Autre allocation				1	1	0,85
Demande en cours						
Ensemble	19	13	36	48	116	100,0%

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

ASS : Allocation de Solidarité Spécifique  
 AER-R : Allocation Equivalent Retraite de Remplacement  
 ATA : Allocation Temporaire d'Attente  
 ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile  
 ASV : Allocation Supplémentaire Vieillesse  
 ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées  
 AV : Allocation Veuvage  
 AAH : Allocation aux Adultes Handicapés  
 Rente AT : Rente Accident du Travail  
 ASI : Allocation Supplémentaire d'Invalidité

## IX – Situation des résidents vis-à-vis de l'assurance maladie.

La situation des résidents vis-à-vis de l'assurance maladie est inconnue pour la moitié des personnes accueillies au sein des résidences accueil normandes.

**Tableau 14 : Situation des résidents vis-à-vis de l'assurance maladie**

Régime d'assurance maladie	Calvados	Eure	Manche	Seine-Maritime	Normandie	%
Aucune couverture maladie						
PUMA (Protection Universelle MALadie)			36	10	46	39,7%
PUMA + CMU-C		13			13	11,2%
AME (Aide Médicale d'Etat)						
Demande en cours						
Situation inconnue	19			38	57	49,1%
Ensemble	19	13	36	48	116	100,0%

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

Depuis 2016, la **protection universelle maladie (Puma)** garantit à toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière, un droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie.

La **couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)** est une protection complémentaire santé gratuite. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. Elle est accordée pour un an et le renouvellement doit être demandé chaque année.

## X – Demande d’hébergement en résidence accueil et Service Intégré Accueil-Orientation (SIAO).

En Normandie, le SIAO n’est intervenu dans l’orientation des résidents présents le 15 décembre 2016 que sur le secteur du Havre et très minoritairement à Saint-Pierre-en-Auge.

**Tableau 15 : La demande d’hébergement est-elle passée par le SIAO ?**

Hébergement et SIAO	Calvados	Eure	Manche	Seine-Maritime	Normandie	%
Oui	4	0	0	38	42	36,2%
Non	15	13	36	10	74	63,8%
Ensemble	19	13	36	48	116	100,0%

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

### Plan de relance 2017-2021 des pensions de familles et des résidences accueil

Source : Circulaire interministérielle n° DGCS/SD1C/DHUP/DIHAL/2017/157 du 20 avril 2017

Le président de la République a annoncé, lors de son discours à la Conférence Nationale du Handicap le 19 mai 2016, un plan de relance du dispositif de pensions de familles. La mise en œuvre de cette annonce doit se traduire par la création de 2 000 places de pension de familles, par an, sur une durée de 5 ans, un tiers de ces créations étant dévolues aux résidences accueil.

L’implantation des projets doit s’inscrire dans une analyse des besoins révélés par les diagnostics à 360° et relevant des Plans Départementaux d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Pour les résidences accueil, il conviendra de renforcer le partenariat avec les ARS au niveau local, notamment en invitant ces dernières à participer aux comités régionaux de validation, afin de s’assurer de la cohérence de ces objectifs de création avec les objectifs des Projets régionaux de santé et du programme territorial de santé mentale, ainsi que la disponibilité d’équipes psychiatriques mobiles lorsqu’elles existent et de faciliter la signature de conventions avec le secteur psychiatrique et les services d’accompagnement médico-social pour adulte handicapé (SAMSAH).

Le SIAO doit être informé des places vacantes ou susceptibles de l’être et les pensions de familles et les résidences accueil doivent examiner les propositions d’orientation du SIAO selon les procédures qui leur sont propres.

Pour les situations relevant, à la fois, de l’exclusion et du handicap psychique, une coordination régulière entre le SIAO et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est à mettre en place pour une analyse conjointe des situations des personnes.

**En Normandie, le plan de relance 2017-2021 prévoit la création de 320 places de pension de familles « classiques » et de 159 places de résidence accueil sur la durée du plan.**

## Les sorties de résidence accueil en 2016.

En 2016, dix neuf personnes sont sorties des résidences accueil normandes (3 à Evreux, 3 à Saint-Lô, 2 à Picauville et 11 au Havre) après une durée moyenne de séjour de 2 ans et 8 mois. La durée de prise en charge la plus courte est de trois mois, la plus longue de 6 ans et 2 mois.

**Tableau 16 : Hébergement ou logement à la sortie de résidence accueil**

Hébergement ou logement postérieur à la sortie de résidence accueil	Calvados	Eure	Manche	Seine-Maritime	Normandie	%
<b>LOGEMENT ORDINAIRE</b>						
Accédant à la propriété ou propriétaire						
Locataire d'un logement locatif social			1		1	5,3%
Locataire d'un logement du parc privé		2	1		3	15,8%
Hébergé ou logé au domicile des parents ou du conjoint						
Hébergé dans la famille, chez des amis						
<b>HEBERGEMENT SOCIAL, LOGEMENT ADAPTE</b>						
Locataire en intermédiation locative						
En FJT, FTM, résidence sociale, pension de famille			1		1	5,3%
Locataire d'un logement conventionné ALT				1	1	5,3%
Hébergé en CADA, ATSA						
En hébergement social (CHRS)						
En CHU, HUDA, chambre d'hôtel						
<b>INSTITUTION</b>						
Etablissement médical (hôpital, psychiatrie) ou médico-social		1			1	5,3%
Etablissement pénitentiaire						
EHPA ou EHPAD						
Etablissement protection de l'enfance ou assistant familial						
<b>AUTRES</b>						
A l'hôtel à ses frais						
En hébergement de fortune (baraque, squat) ou hébergement mobile (caravane)						
Inconnu			2	10	12	63%
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>100,0%</b>

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

A la sortie, les durées moyennes de séjour des résidents sont assez variables selon les établissements (quatorze mois au Havre, 3 ans et 9 mois à Evreux et Saint-Lô, 5 ans et trois mois à Picauville).

Pour douze des dix neuf résidents sortants en 2016 le type de logement ou d'hébergement à la sortie n'est pas connu. Quatre résidents ont accédé au logement ordinaire, deux au logement adapté, un occupe une place financée par l'ALT. Le dernier a été réadmis dans un établissement sanitaire ou médico-social.

Les résidents qui accèdent au logement ordinaire présentent des durées moyennes de prise en charge d'environ 5 ans en résidence accueil.

En matière d'activité, aucun résident n'est en situation d'activité ou d'insertion lors de sa sortie de résidence accueil (cinq sont dans l'impossibilité médicale d'exercer une activité professionnelle, deux sont inactifs et le reste des situations vis-à-vis de l'emploi sont inconnues).

## Le personnel des résidences accueil normandes en fonction le 31 décembre 2016

### I - Le personnel des résidences normandes.

Au 31 décembre 2016, 48 personnels (31,98 ETP) interviennent dans les neuf résidences accueil enquêtées en Normandie. Le personnel œuvrant dans les résidences est majoritairement féminin (71%). Hors la résidence de Saint-Pierre-en-Auge, le taux d'encadrement des résidences accueil normandes s'élève à 1,4 personnel pour 10 résidents.

**Tableau 17 : Le personnel en fonction le 31 décembre 2016.**

Résidence accueil	Personnels (en nombre)	Personnels (en ETP)	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Taux d'encadrement (en ETP) pour 10 résidents
Saint-Pierre-en-Auge (14)	23	18,68	15	8	9,8
Evreux (27)	1	1	1	0	0,7
Saint-Lô (50)	3	3	1	2	1,4
Cherbourg-en-Cotentin (50)	5	1	5	0	1,0
Picauville (50)	5	1	3	2	1,0
Le Mesnil-Esnard (76)	5	1,3	3	2	1,3
Le Havre (76)	6	6	6	0	1,5
<b>Normandie</b>	<b>48</b>	<b>31,98</b>	<b>34</b>	<b>14</b>	<b>2,5</b>

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

### II – Interventions régulières de bénévoles dans les résidences normandes.

En Normandie, les personnes accueillies en résidence accueil, en 2016, à Saint-Pierre-en-Auge et au Mesnil-Esnard peuvent également compter sur l'aide de bénévoles. Au Mesnil-Esnard, la contribution de cinq bénévoles est fortement centrée sur le secteur de l'animation, de la culture, des loisirs et du sport. A Saint-Pierre-en-Auge, la participation de dix bénévoles est plus répartie sur les domaines de l'administration, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'animation, de la culture, des loisirs et du sport.

**Tableau 18 : Interventions régulières de bénévoles.**

Résidence accueil	Nombre de bénévoles	Volume d'intervention des bénévoles dans le secteur de								
		A	B	C	D	E	F	G	H	I
Saint-Pierre-en-Auge (14)	10	3	4	4	4	3	3	4	3	4
Le Mesnil-Esnard (76)	5	5	5	5	3	4	5	5	1	4

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

#### Secteur :

- A : Administration, gestion, logistique
- B : Accueil du public, de jour
- C : Education, soutien scolaire, alphabétisation, lutte contre l'illettrisme, formation
- D : Restauration, aide aux repas, distribution alimentaire
- E : Hébergement
- F : Accompagnement, visites, suivi social
- G : Justice, accès aux droits
- H : Animation, culture, loisirs, sports
- I : Divers (insertion par l'activité économique, santé, etc.)

#### Volume d'intervention des bénévoles :

- 1 : Très important
- 2 : Assez important
- 3 : Peu important
- 4 : Marginal
- 5 : Aucun

**Tableau 19 : Nombre de personnels en fonction le 31 décembre 2016 par type de personnel.**

Résidence accueil	Personnel de direction	Personnel du SG	Personnel d'encadrement sanitaire et social	Personnel éducatif, pédagogique et social	Personnel médical	Psychologue et personnel paramédical	Ensemble
Saint-Pierre-en-Auge	3	12	3	5			23
Evreux				1			1
Saint-Lô	1			2			3
Cherbourg-en-Cotentin			1	4			5
Picauville			1	4			5
Le Mesnil-Esnard	3			2			5
Le Havre		6					6
<b>Normandie</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48</b>

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

### III – Le personnel des résidences accueil normandes par type de personnel.

En Normandie, le 31 décembre 2016, 75% du personnel des résidences accueil se répartit équitablement entre le personnel du secrétariat général (SG) et le personnel éducatif, pédagogique et social. Ces personnels du SG n'officient qu'à Saint-Pierre-en-Auge et au Havre. Au Havre, le personnel du SG des trois résidences de l'association Coté Cours est composé de six maitresses de maison. A Saint-Pierre-en-Auge, il s'agit de deux surveillants de nuit, de deux agents de cuisine ou de buanderie et de huit autres personnels des SG qui sont employés à l'aide d'un contrat aidé de type CUI (Contrat Unique d'Insertion).

**Tableau 20 : Personnels (en ETP) en fonction le 31 décembre 2016 par type de personnel.**

Résidence accueil	Personnel de direction	Personnel du SG	Personnel d'encadrement sanitaire et social	Personnel éducatif, pédagogique et social	Personnel médical	Psychologue et personnel paramédical	Ensemble
Saint-Pierre-en-Auge	2,3	8,78	3	4,6			18,68
Evreux				1			1
Saint-Lô	1			2			3
Cherbourg-en-Cotentin			0,2	0,8			1
Picauville			0,2	0,8			1
Le Mesnil-Esnard	0,16			1,14			1,3
Le Havre		6					6
<b>Normandie</b>	<b>3,46</b>	<b>14,78</b>	<b>3,4</b>	<b>10,34</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>31,98</b>

A Cherbourg-en-Cotentin et à Picauville, le personnel des résidences gérées par la Fondation Bon Sauveur de la Manche<sup>(3)</sup> est organisé de façon strictement identique : quatre aides médico-psychologiques (AMP) interviennent auprès des résidents de chaque résidence et un cadre infirmier DE assure l'encadrement du personnel des deux unités. Aucun psychologue, personnel médical ou paramédical ne s'inscrit au sein du personnel des résidences accueil de Normandie le 31 décembre 2016.

(3) Les établissements de la Fondation Bon Sauveur de la Manche œuvrent dans les domaines du sanitaire et du médico-social, au service de la santé mentale de la population, de l'insertion des handicapés psychiques, de l'accueil des personnes âgées dépendantes et de la formation du personnel soignant. Aujourd'hui, la Fondation Bon Sauveur regroupe une douzaine d'établissements sanitaires et médico-sociaux qui travaillent tous en partenariat avec les institutions et autorités de tutelles (Agence Régionale de Santé, Conseil Général, Assurance Maladie...). Source : <http://www.fbs50.fr/>



**Tableau 21 : Nombre de personnels en fonction le 31 décembre 2016 par fonction principale exercée.**

Résidence accueil	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
Saint-Pierre-en-Auge	1		1	1	2	2		8		1	1	1	1	1		1	2	23	
Evreux																	1	1	
Saint-Lô				1											2			3	
Cherbourg-en-Cotentin									1									4	5
Picauville									1									4	5
Le Mesnil-Esnard	1	1		1											1	1		5	
Le Havre							6											6	
<b>Normandie</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>48</b>	
	<b>7</b>				<b>18</b>				<b>5</b>				<b>18</b>						

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

#### Fonctions principales exercées :

- |  |   |
|--|---|
| 1 : Directeur ou responsable de l'établissement                        | 13 : Educateur Spécialisé                     |
| 2 : Directeur adjoint, attaché de direction, économiste                | 14 : Moniteur Educateur                       |
| 3 : Agent administratif, personnel de bureau                           | 15 : Hôte de pension de famille               |
| 4 : Autre personnel de direction, de gestion et d'administration       | 16 : Animateur social                         |
| 5 : Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine...) | 17 : Aide Médico-Psychologique (AMP)          |
| 6 : Surveillant de nuit  | 18 : Total des fonctions principales exercées |
| 7 : Maître de maison   |   |
| 8 : Autre personnel des Services Généraux (SG)                         |   |
| 9 : Cadre infirmier DE ayant une fonction d'encadrement                |   |
| 10 : Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement                   |   |
| 11 : Educateur technique ayant une fonction d'encadrement              |   |
| 12 : Autre personnel d'encadrement                                     |   |

**Tableau 22 : Personnels (en ETP) en fonction le 31 décembre 2016 par fonction principale exercée.**

Résidence accueil	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
Saint-Pierre-en-Auge	1		1	0,3	1,6	2		5,18		1	1	1	1	1		1	1,6	18,68	
Evreux																	1	1,0	
Saint-Lô				1										2				3,0	
Cherbourg-en-Cotentin									0,2									0,8	1,0
Picauville									0,2									0,8	1,0
Le Mesnil-Esnard	0,04	0,09		0,03											0,57	0,57		1,3	
Le Havre							6											6,0	
<b>Normandie</b>	<b>1,04</b>	<b>0,09</b>	<b>1</b>	<b>1,33</b>	<b>1,6</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>5,18</b>	<b>0,4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2,57</b>	<b>1,57</b>	<b>4,2</b>	<b>31,98</b>	
	<b>3,46</b>				<b>14,78</b>				<b>3,4</b>				<b>10,34</b>						

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

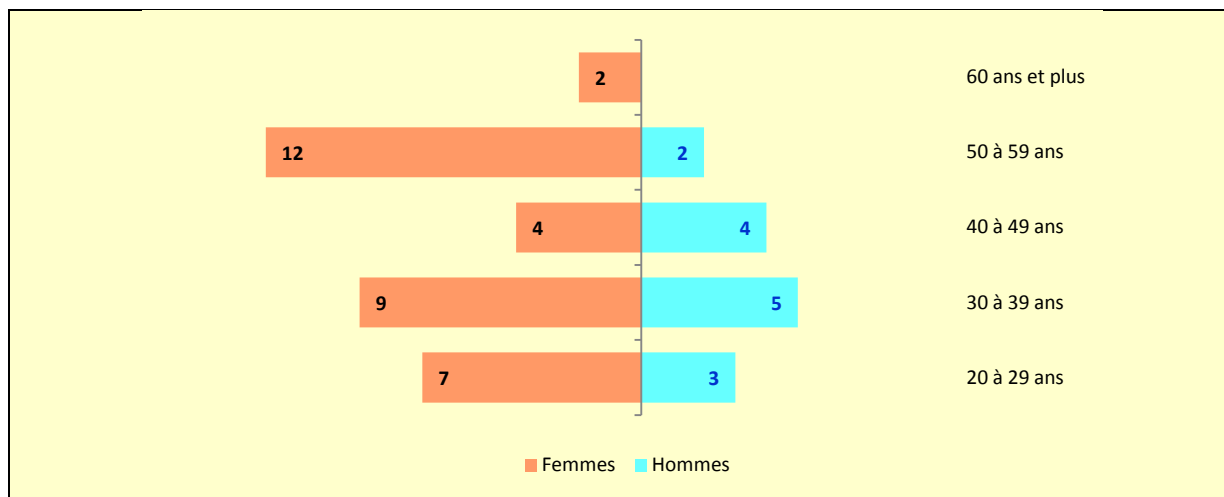
#### IV – Les fonctions principales exercées par le personnel des résidences accueil normandes.

Les aides médico-psychologiques (AMP) sont la catégorie de personnel la plus nombreuse au sein des résidences normandes (11 AMP sur 48 professionnels, soit 23% du personnel). Dans toutes les résidences qui ne comportent pas de maître(sse) de maison ou d'hôte de pension de famille, ils sont au contact direct des résidents (Saint-Pierre-en-Auge, Evreux, Cherbourg-en-Cotentin et Picauville).

## V – Age moyen du personnel et répartition du personnel en fonction par classe d'âge.

L'âge moyen des personnels intervenant dans les résidences accueil normandes est de 41 ans (42 ans pour les femmes et 38 ans pour les hommes). Les directeurs présentent une moyenne d'âge de 51 ans, l'encadrement de 46 ans, les maitresses de maison de 32 ans, les hôtes de pension de famille de 36 ans et les AMP sont âgés, en moyenne de 39 ans. Un tiers du personnel est âgé de 50 ans ou plus.

**Figure 5 : Répartition des personnels en fonction au 31 décembre 2016 par classe d'âge.**



Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

## VI – Ancienneté du personnel en fonction dans les résidences normandes.

L'ancienneté moyenne dans l'établissement du personnel intervenant dans les résidences accueil normandes est de 5,5 ans. Cette ancienneté dépend, pour une large part, de la date d'ouverture de la résidence.

**Tableau 23 : Répartition du personnel des résidences accueil par type de contrat de travail.**

Types de contrat de travail	Personnel de direction	Personnel du SG	Personnel d'encadrement sanitaire et social	Personnel éducatif, pédagogique et social	Ensemble	%
CDD		2		1	3	6,2%
CDI	6	7	5	15	33	68,7%
CUI		9			9	18,8%
Non titulaire FPT	1			1	2	4,2%
Titulaire FPT				1	1	2,1%
Ensemble	7	18	5	18	48	100,0%

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

CDD : Contrat à Durée Déterminée  
 CDI : Contrat à Durée Indéterminée  
 CUI : Contrat Unique d'Insertion  
 FPT : Fonction Publique Territoriale

## VII – Le contrat de travail des personnels en fonction dans les résidences normandes.

Trois quarts des personnels intervenant dans les résidences accueil normandes ont un contrat de travail pérenne. Ils disposent soit d'un contrat à durée indéterminée (CDI) soit relèvent de la fonction publique territoriale. Les autres personnels sont en contrat à durée déterminée (environ 6%) ou en contrat unique d'insertion (environ 19%). Les personnels du SG sont ceux qui disposent des contrats les plus précaires (CDD et CUI). A l'opposé, les personnels de direction, d'encadrement et les personnels éducatifs, pédagogiques et sociaux bénéficient de contrats stables.

**Tableau 24 : Diplôme du personnel en fonction le 31 décembre 2016 par fonction principale exercée.**

Diplômes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
CAFDES	1																		1
CAFERUIS		1																	1
DEES													1		1				2
DEME														1				1	2
DEAMP															1		10		11
Autre diplôme relatif à l'intervention sociale			1		1	2		8		1	1				1				15
Aucun diplôme relatif à l'intervention sociale					1														1
BPJPES ou BEATEP																1			1
Autre diplôme relatif à l'animation				1															1
Aucun diplôme relatif à l'animation																1			1
Autre diplôme de niveau I	1			2															3
Autre diplôme de niveau II									2			1							3
Autre diplôme de niveau III							2												2
Autre diplôme de niveau IV ou V							4												4
<b>Normandie</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>11</b>		<b>48</b>
	<b>7</b>				<b>18</b>				<b>5</b>				<b>18</b>						

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

#### Fonction principale exercée :

- 1 : Directeur ou responsable de l'établissement
- 2 : Directeur adjoint, attaché de direction, économiste
- 3 : Agent administratif, personnel de bureau
- 4 : Autre personnel de direction, de gestion et d'administration
- 5 : Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine...)
- 6 : Surveillant de nuit
- 7 : Maître de maison
- 8 : Autre personnel des Services Généraux (SG)
- 9 : Cadre infirmier DE ayant une fonction d'encadrement
- 10 : Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement
- 11 : Educateur technique ayant une fonction d'encadrement
- 12 : Autre personnel d'encadrement
- 13 : Educateur Spécialisé
- 14 : Moniteur Educateur
- 15 : Hôte de pension de famille
- 16 : Animateur social
- 17 : Aide Médico-Psychologique (AMP)
- 18 : Total des fonctions principales exercées

#### Diplôme détenu :

- CAFDES** : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'intervention sociale
- CAFERUIS** : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
- DEES** : Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé
- DEME** : Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur
- DEAMP** : Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique
- BPJPES** : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
- BEATEP** : Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse
- Autre diplôme de niveau I** : Diplôme supérieur au Master 1
- Autre diplôme de niveau II** : Licence 3, Maîtrise, Master 1
- Autre diplôme de niveau III** : DUT, BTS, DEUG, DEUST, Licence 2
- Autre diplôme de niveau IV ou V** : Baccalauréat ou inférieur

### VIII – Diplômes et fonctions principales exercées dans les résidences normandes.

71% des personnels travaillant dans les résidences accueil normandes sont titulaires d'un diplôme de l'intervention sociale. Tous les personnels éducatifs, pédagogiques et sociaux détiennent le diplôme relatif à leur fonction à l'exception d'un animateur. Les personnels administratifs et les maîtres de maison disposent de diplômes sanctionnant des études générales (autres secteurs que l'intervention sociale).

**Tableau 25 : Convention collective des personnels en fonction dans les résidences accueil normandes.**

Convention	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Convention Collective Nationale de 1951	1	1		1					2						1	1	9	16
Convention Collective Nationale de 1966	1		1	1	2	2				1	1	1	1	1		1	2	15
Autre Convention Collective							1	8										9
Fonction Publique Territoriale (titre III)				1											2			3
Non réponse							5											5
<b>Normandie</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>48</b>
	<b>7</b>				<b>18</b>				<b>5</b>				<b>18</b>					

Source : DREES – Enquête ES 2016 – Exploitation DRDJSCS Normandie

**Fonction principale exercée :**

- 1 : Directeur ou responsable de l'établissement
- 2 : Directeur adjoint, attaché de direction, économiste
- 3 : Agent administratif, personnel de bureau
- 4 : Autre personnel de direction, de gestion et d'administration
- 5 : Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine...)
- 6 : Surveillant de nuit
- 7 : Maître de maison
- 8 : Autre personnel des Services Généraux (SG)
- 9 : Cadre infirmier DE ayant une fonction d'encadrement
- 10 : Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement
- 11 : Educateur technique ayant une fonction d'encadrement
- 12 : Autre personnel d'encadrement
- 13 : Educateur Spécialisé
- 14 : Moniteur Educateur
- 15 : Hôte de pension de famille
- 16 : Animateur social
- 17 : Aide Médico-Psychologique (AMP)
- 18 : Total des fonctions principales exercées

**IX - Les conventions collectives du personnel en fonction dans les résidences accueil normandes**

Deux tiers des personnels travaillant dans les résidences accueil normandes relèvent des conventions collectives nationales du 31 octobre 1951 ou du 15 mars 1966. Tous les personnels de direction, d'encadrement ainsi que les personnels éducatifs, pédagogiques et sociaux s'inscrivent dans ces deux conventions ou font partie de la fonction publique territoriale. Les maitresses de maison et les personnels qui disposent d'un contrat unique d'insertion relèvent d'autres conventions collectives.





Direction Régionale et Départementale  
de la Jeunesse, des Sports et de  
la Cohésion Sociale de Normandie

Immeuble Normandie II  
55, rue Amiral Cécille  
BP 1358  
76179 Rouen cedex 1

Téléphone : 02 32 18 15 20  
Télécopie : 02 32 18 15 99

Retrouvez la DRDJSCS de Normandie sur Internet

Notre site

<http://normandie.drdjscs.gouv.fr/>

Nos publications et nos données

<http://normandie.drdjscs.gouv.fr/spip.php?mot6>